

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 18 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints, Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE  
Raphael BENOIT procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**TRANCHE D'ASSAINISSEMENT**

**(10-2024)**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de réalisation de réseau d'assainissement collectif. Il s'agit de créer le réseau public au Bié de Saint Jean, au quai de Neste et route de Jezeau (raccordement du centre de vacances Oxigers).

Les montants correspondants aux travaux réalisés par Prima Ingénierie, apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

	Montant Global des travaux
<b>Lot n°1 : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées dans le centre du village d'Arreau</b>	
Tranche Ferme : Impasse Saint-Jean	104 000,00 €
Tranche Optionnelle n°1 : Quai de la Neste	62 000,00 €
<b>Total lot n°1</b>	<b>166 000,00 € HT</b>
<b>Lot n°2 : Raccordement des eaux usées du centre de vacances OXYGERS sur le réseau communal</b>	
Offre de Base : Raccordement des eaux usées	127 000,00 €
PSE-1 : Mise en place d'un dégrilleur automatique	38 900,00 €
PSE-2 : Création d'un chemin d'accès pour faciliter l'exploitation	8 900,00 €
<b>Total lot n°2 (y compris PSE)</b>	<b>174 800,00 € HT</b>
<b>Montant total des travaux (lot n°1 + lot n°2)</b>	
	<b>340 800,00 € HT</b>

	<b>Montant Global du Projet</b>
Travaux y compris PSE	340 800,00 €
Maitrise d'Œuvre	20 000,00 €
Levé topographique complémentaire	800,00 €
Raccordement Enedis	2 000,00 €
Etude géotechnique	<i>sans objet</i>
Coordinateur SPS	<i>sans objet</i>
Contrôleur technique	<i>sans objet</i>
Contrôle des réseaux neufs par un organisme COFRAC	15 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL POUR DEMANDE SUBVENTION</b>	<b>378 600,00 € HT</b>

Le département des Hautes Pyrénées est le seul financeur qui aide ces travaux.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès du Conseil Départemental sous forme de subvention à hauteur de 20% du montant estimé par le bureau d'étude, soit un montant de 75 720€,
- D'inscrire les crédits au budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau